

MAIRIE DE CAVALAIRE-SUR-MER**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	

L'an deux mille **DIX-NEUF** et le **SEIZE** du mois de **MAI** à **dix-neuf** heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

en session ordinaire du mois de **MAI**

sous la présidence de **Monsieur Philippe LEONELLI** Maire

PRESENTS :

REAMENAGEMENT DU QUARTIER HENRY GROS - JEAN MOULIN :
PROJET CAVALAIRE COEUR DE VILLE. OBJECTIFS POURSUIVIS POUR
LE PROJET D'AMENAGEMENT ET MODALITES D'ORGANISATION DE LA
CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

MONSIEUR LE MAIRE SOUMET AU CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORT SUIVANT :

Notre municipalité a engagé depuis 2014 une réflexion ayant pour but de redynamiser notre territoire, son attractivité et son activité économique, en visant à mieux répartir celles-ci toute l'année et non pas sur la seule période estivale.

Au-delà de la redéfinition de l'offre événementielle et de l'adaptation des services offerts à la population, cette volonté politique se traduit par d'ambitieux projets qui s'appuient chacun plus particulièrement sur l'un des trois piliers composant le développement durable, sans négliger les deux autres évidemment.

Le pilier économique est le fondement du projet de redéploiement des infrastructures portuaires, le projet Ecobleu.

Sur le pilier environnemental s'appuie le projet de Maison de la Nature, dénommée l'Usine.

Ces deux projets traitent réciproquement des problématiques environnementales pour Ecobleu et des problématiques économiques pour l'Usine ; ils reposent également sur le pilier social.

Ce dernier pilier est au cœur du projet Cavalaire Cœur de Ville.

En effet, Cavalaire-sur-Mer, station de tourisme renommée internationalement, est un moteur économique du territoire occidental du Golfe de Saint-Tropez. Toutefois, du fait de son développement historiquement axé sur son cœur d'activité touristique, le territoire cavalaireois s'est construit beaucoup trop en fonction de son attractivité estivale ou immobilière, et corollairement pas assez en direction de ses habitants permanents.

Non pas qu'il y ait un déficit de services à la population. Bien au contraire, notre commune dispose en la matière d'une offre fournie, que ce soit en matière culturelle (la Médiathèque), dans le domaine sportif (le Gymnase), ou en réponse aux besoins des familles (écoles, crèche, accueils de loisirs, CCAS...). Nous nous efforçons au travers de nos réalisations et de nos projets de renforcer la qualité de cette offre et d'en améliorer les conditions de fonctionnement, notamment au travers de la réhabilitation des bâtiments.

Mais cette offre est répartie sur le territoire sans réelle cohérence. Notamment, un réel cœur de ville est nécessaire afin de créer, pour les 15 000 résidents qu'accueille approximativement en moyenne notre territoire (qu'ils soient en résidence permanente ou secondaire), un réel espace de convivialité, de vivre ensemble.

C'est afin de répondre à cette nécessité qu'est née la volonté de lancer la procédure d'élaboration du projet Cavalaire Cœur de Ville.

1. Périmètre d'intervention

Le site identifié pour ce projet comprend l'ancien stade de Cavalaire (actuel parking du centre-ville), la place du marché (place Jean Moulin), la salle des fêtes et les alentours de ces derniers, incluant les axes qui relient le site aux autres pôles d'activité de la commune, soit une surface de 32 000m².

Ce périmètre fut présenté à la population lors des réunions publiques des 11 juin et 1^{er} octobre 2018, ainsi que pendant les ateliers participatifs tenus en mai, juin et juillet 2018 et dans les questionnaires diffusés pendant la même période.

Il est susceptible d'évoluer au cours de la concertation et de la poursuite des études.

Le choix de ce site est justifié par plusieurs constats :

- le site est aujourd'hui en affectation transitoire ou inadaptée (un parc de stationnement inachevé, une salle des fêtes sous-dimensionnée, une place de marché non fonctionnelle...) ;
- il y est attaché une forte identification de la population du fait de la présence du marché et du complexe sportif Henry Gros ;
- il s'agit du dernier grand site à proximité immédiate du port et du centre-ville ;
- il comprend des legs faits à la commune pour y réaliser un projet d'intérêt général.

2. Enjeux et objectifs du projet Cavalaire Cœur de Ville

Au sein du périmètre d'intervention identifié se trouve notamment le terrain de l'ancien stade et ses abords, dont la commune a la maîtrise foncière, représentant une surface d'environ 15 000m². Ce site exceptionnel n'est à ce jour que très peu aménagé.

Dans sa volonté de développer la commune, la municipalité souhaite que ce site réponde aux besoins des administrés en termes de service, mais aussi enclenche un regain de dynamisme.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- créer une nouvelle centralité connectée avec le port, l'avenue Pierre et Marie Curie et l'avenue des Alliés ;
- conserver ce site comme une respiration dans la ville avec des espaces publics (place, square paysager, etc.) ;
- rassembler les équipements et favoriser la mutualisation des espaces ;
- régler la problématique du stationnement et anticiper la piétonnisation du centre-ville ;
- développer des commerces non-saisonniers en centre-ville ;
- autofinancer le projet.

Ces objectifs furent présentés à la population lors des phases participatives initiales mises en œuvre en 2018 et rappelées ci-avant.

3. **Consultation citoyenne**

Le projet Cavalaire Cœur de ville s'est voulu participatif dès ses prémices. En effet, en mai 2018 a commencé une phase de consultation avec des ateliers participatifs, ouverts à tous, visant à présenter le périmètre du projet et à échanger sur les besoins des administrés et cela notamment en matière d'équipements publics. Entre mai et juillet, ces ateliers ont réuni près de 80 personnes. Une réunion publique sur les projets structurants le 11 juin 2018 fut l'occasion de présenter le périmètre du projet et les objectifs fixés par la commune à près de 500 personnes présentes à cette occasion, mais aussi de mettre en ligne le site internet dédié au projet : www.cavalairecoeurdeville.fr et de lancer un questionnaire à l'attention des futurs usagers. Ce dernier a été proposé à la population entre le 11 juin et le 11 juillet 2018. Plus de 440 participants se sont exprimés par ce biais. De plus, le conseil municipal des jeunes a travaillé sur le sujet et deux séances furent réalisées à l'école élémentaire avec des classes de CM1 et CM2 pour recueillir l'avis d'une cinquantaine de jeunes Cavalois. Un dossier de synthèse présentant les objectifs et le périmètre du projet ainsi que les résultats de la consultation fut rédigé puis présenté lors d'une réunion publique dédiée au projet Cavalaire Cœur de ville, le 1^{er} octobre 2018. Enfin, les agents communaux ont été consultés par le biais d'un courrier qui leur fut adressé. Ces retours ont été présentés aux élus de la majorité et leur ont permis de déterminer un pré-programme le 28/02/2018. Ce dernier sera la base de travail durant la concertation que la commune souhaite librement engager.

4. **Concertation**

La participation du public au processus décisionnel, en phase d'élaboration des projets, est prévue par diverses dispositions légales et réglementaires des codes de l'environnement et de l'urbanisme. Le projet Cavalaire Cœur de Ville n'y est pas soumis. Toutefois, dès l'amont de ce projet, l'équipe municipale a souhaité associer la population à son élaboration, comme rappelé ci-dessus.

Par la présente délibération, il vous est proposé de poursuivre cette démarche participative citoyenne, en définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation devant conduire à l'écriture du programme de consultation de maîtrise d'œuvre.

Cette concertation permettra notamment :

- d'informer les habitants sur le projet ;

- d'appréhender pleinement les enjeux et les objectifs ;
- d'enrichir le projet pour prendre en compte l'expression des administrés et futurs usagers.

Conformément à l'article L103-3 du Code de l'urbanisme, les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la collectivité.

A ce titre, les modalités prévues de la concertation préalable sont les suivantes :

- durée : du 19 mai 2019 au 30 septembre 2019
- organisation de 4 commissions thématiques ouvertes au public :
 - Culture et événementiel,
 - Environnement et espace public,
 - Quartiers et associations,
 - Social ;
- organisation d'une réunion publique ;
- mise à disposition de la synthèse comprenant la présentation du projet et les résultats de la consultation citoyenne sur le site dédié www.cavalairecoeurdeville.fr;
- mise à disposition du pré-programme validé par M. le Maire sur le site dédié www.cavalairecoeurdeville.fr
- création d'un outil numérique de participation sur le site internet de la commune et sur le site www.cavalairecoeurdeville.fr
- mise à disposition d'un registre avec pages numérotées à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Les modalités d'information de ces mises à disposition et mise en ligne seront annoncées par voie de presse, sur le site internet de la commune ainsi que sur les réseaux sociaux de cette dernière.

Le bilan de la concertation sera ensuite approuvé par délibération du conseil municipal, et sera pris en compte par la commune et son assistant à maîtrise d'ouvrage en cours de sélection dans l'élaboration du programme du projet.

Il vous est proposé d'approuver le principe du lancement, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation amont au projet Cavalaire Cœur de Ville tels que présentés dans le présent rapport.

Sont également soumises au vote de la présente assemblée la création des quatre commissions thématiques précitées, ainsi que la désignation des membres du conseil municipal ayant candidaté pour les composer, tels que présentés dans les listes annexées à la présente délibération.

OUI le rapport ci-dessus,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L103-3,
VU le plan délimitant le périmètre du projet Cavalaire Cœur de Ville,
VU le pré-programme du projet Cavalaire Cœur de Ville,
VU les listes des membres du conseil municipal candidatant pour composer les quatre commissions thématiques créées pour la concertation préalable au projet Cavalaire Cœur de Ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Le rapport ci-dessus est adopté.

ARTICLE 2

Sont approuvés les objectifs poursuivis dans le cadre du projet Cavalaire Cœur de ville visant le réaménagement du quartier Henry Gros – Jean Moulin.

ARTICLE 3

Est approuvé le lancement de la procédure de concertation avec les habitants, les associations et toutes autres personnes concernées par le projet Cavalaire Cœur de ville, les objectifs poursuivis par cette concertation ainsi que ses modalités.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire est autorisé à engager toutes les procédures réglementaires et de marchés publics nécessaires à la poursuite des études du projet Cavalaire Cœur de ville et à sa réalisation, et à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales.

**POUR EXTRAIT CONFORME
CAVALAIRE SUR MER
Les jour, mois et an ci-dessus**

**LE MAIRE,
Philippe LEONELLI**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).